II. Réduction des charges de mécanisation et de main d'œuvre

1. Éléments clefs

Les charges de mécanisation et de main d'œuvre sont un levier important de la compétitivité, par leur poids relatif dans le coût de production.
Contrairement aux charges variables, il reste des marges de manœuvre importantes sur ce poste.

Les enquêtes réalisées par ARVALIS sur le coût de production de nos concurrents mettent en avant deux éléments clefs de la performance pour les charges de mécanisation et de main d'oeuvre, quel que soit le système étudié : la taille de l'unité de production et la productivité du travail.

Taille de l'unité de production
C'est la surface sur laquelle fonctionne un parc matériel et une équipe d'hommes, indépendamment de la notion d'exploitation voire de patrimoine.
Ce facteur influence directement l'investissement matériel qui, par le biais des amortissements, est l'élément majeur du coût de la mécanisation.
Comme le montre le graphique n°8, l'investissement en matériel (Investissement Valeur à Neuf – IVAN) est d'autant plus faible que la surface travaillée est grande.
C'est entre 100 et 1000 hectares de surface travaillée que l'on constate les gains les plus importants : l'investissement total en matériel entre deux unités, l'une de 200 hectares et l'autre de 800 hectares, n'est multipliée que par 1.3 tandis que la surface est multipliée par 4.

Graphique n°8
Source : ARVALIS

Surface travaillée et investissement en matériel par hectare, valeur à neuf (IVAN)

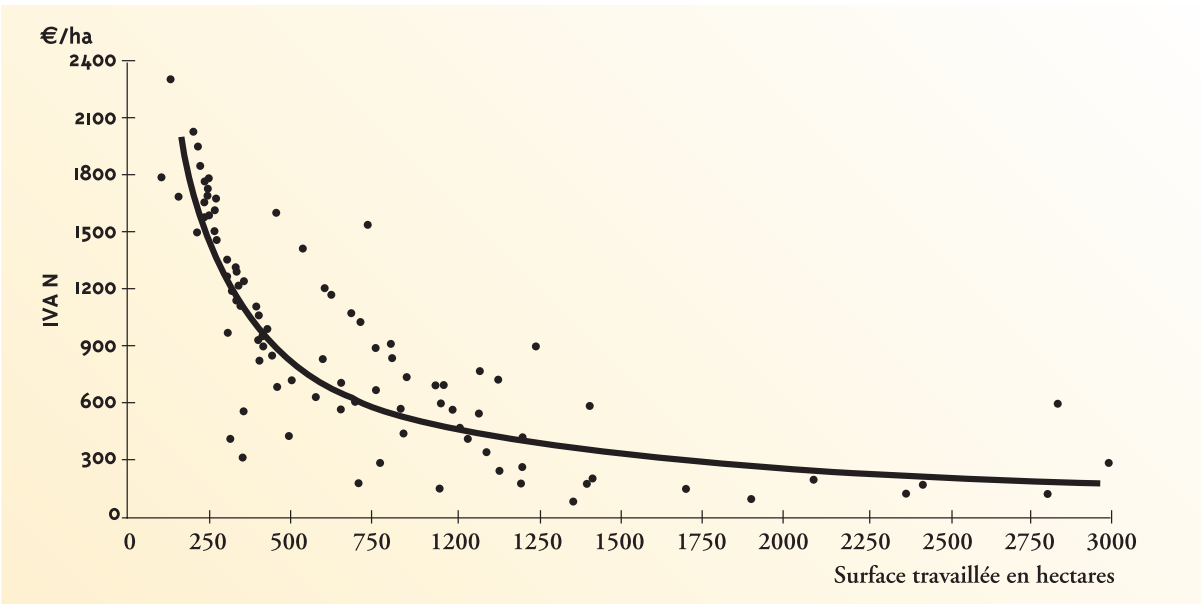

OUI DEPENDENT PROFESSION AGRICOLE

Par ailleurs, l'utilisation optimale d'un matériel (en heures travaillées par an) réduit plus fortement les charges de mécanisation que l'allongement de sa durée de vie (voir tableau n°5).

L'objectif est donc d'optimiser le temps de travail du matériel utilisé sur l'exploitation.

TABLEAU N°5

Source : CDER Marne

Économie potentielle selon la durée d'utilisation

EXEMPLE D'UN TRACTEUR DE 100 CHEVAUX

Utilisation annuelle	Durée de vie (ans)	Nombre d'heures totales d'utilisation (h)	Prix de revient horaire(€/h)
Temps effectif 400h	16	6400	17
Temps optimal 800h	12.5	10000	12.5

Productivité du travail

Elle exprime l'adéquation entre, d'une part, la surface à travailler et, d'autre part, les moyens " homme et matériel " pour la cultiver.
Elle se calcule en multipliant le rendement moyen du blé par le nombre d'hectares de cultures travaillées par un actif.
Le résultat est exprimé en tonnes produites par actif. C'est un indicateur très intéressant car il synthétise deux éléments qui pèsent lourd sur le coût de production : le rendement, variable essentielle puisque c'est le diviseur du total des charges dans le calcul du coût de production ; la main d'œuvre qui est souvent en relation de l'équipement matériel.
C'est donc le couple mécanisation – main d'œuvre qui conditionne le nombre d'hectares travaillés par un actif.
Le coût de production complet du blé est d'autant plus faible que la productivité du travail est élevée.
Cet enseignement se vérifie dans tous les pays enquêtés (voir graphique n°9).

GRAPHIQUE N°9

Source : ARVALIS

Coût de production complet du blé et productivité du travail en tonnes par actif

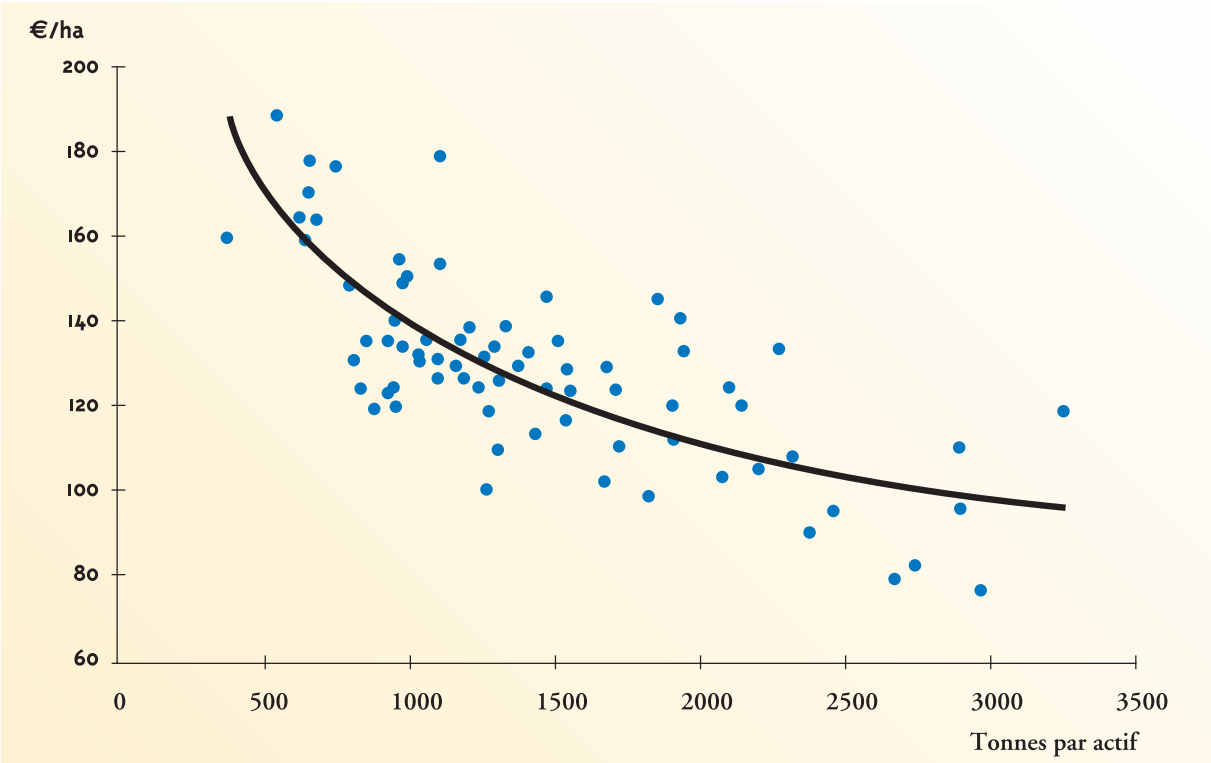

Nota bene : le rythme annuel de croissance de la productivité du travail agricole est deux fois plus rapide que dans le reste de l'économie : 6.8% par an pour l'agriculture contre 2.5% par an en moyenne pour les autres secteurs de l'économie sur la période 1980-1995 (source : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture).

Taille de l'unité de production, productivité du travail et optimisation du temps de travail du matériel sont des éléments clefs pour réduire les charges de mécanisation et de main d'œuvre.

2. DÉVELOPPEMENT DE SOLUTIONS " À LA FRANÇAISE "

La faible taille des exploitations françaises, relativement à leurs " concurrentes ", permet-elle de mettre en œuvre une productivité du travail élevée et une taille d'unité de production importante ?

Les possibilités d'agrandissement sont en effet limitées : le taux de disparition des exploitations - et donc les possibilités d'agrandissement - a tendance à fléchir, après les nombreux départs

OUI DEPENDENT PROFESSION AGRICOLE

en préretraite de la période 1990-1999 et le rajeunissement de la pyramide des âges qui en a résulté.
De plus l'agrandissement par acquisition de surfaces représente un coût important qui peut remettre en cause son intérêt.

C'est pourquoi, il convient de développer des solutions " à la française " : le partage des moyens de production en est une.

Tous les niveaux de mise en commun existent. Il peut s'agir du simple partage de matériels via une Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole (CUMA) ou de la création d'un groupement d'employeurs.
Le nombre de CUMA est en constante augmentation : elles sont plus de 16 000 en 2003 ; on observe également de nombreuses associations informelles, se traduisant par l'achat en copropriété, à deux ou trois, d'une moissonneuse batteuse, d'un semoir,…

La configuration la plus avancée est celle des " assolements en commun " dans laquelle les agriculteurs mettent en commun leurs matériels et leur main d'œuvre.

Ils travaillent indifféremment sur leurs terres ou sur celles de leurs associés, mais chaque agriculteur garde son indépendance notamment au niveau de sa déclaration de revenus.

Une enquête a été réalisée par ARVALIS sur 23 CUMA intégrales (CUMA regroupant tout le matériel nécessaire à la conduite des cultures qui se rapproche le plus de " l'assolement en commun ") dont la surface travaillée se situe entre 330 et 1488 hectares.
Avec une productivité de 1100 tonnes par actif, et un Investissement Valeur à Neuf (IVAN) de 580 euros par hectare en moyenne, on constate une diminution des charges des " exploitations regroupées " de 6 à 159 euros par hectare.
Ce gain dépend en effet de la situation de départ (et d'arrivée) des exploitations.

A notre demande, et après de nombreuses démarches, la loi relative au Développement des territoires ruraux donne une reconnaissance juridique au statut de l'Assolement en commun.

Le développement de solutions de mise en commun des moyens de production peut permettre d'abaisser les coûts de production de façon significative avec des gains de 10 à 150 euros par hectare selon les situations de départ.
La reconnaissance juridique du statut de l'Assolement en commun que nous avons défendue est une avancée importante dans ce domaine.